

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 145-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.743

Déposée le: 09.07.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Berger (Aeschi, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Réfection de la place Thoune-Allmendigen

Le canton prévoit de rénover l'aire de transit de Thoune-Allmendigen. Malgré son budget serré, il dépensera 435 000 francs pour ces travaux de réfection. Le Fonds d'encouragement des activités culturelles prendra en charge la moitié de ces coûts.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes:

1. Combien l'utilisation de cette aire de transit coûte-elle aux gens du voyage ?
2. Qui supporte les éventuels dommages subis par cette installation ?
3. Comment arrive-t-on à des chiffres aussi élevés ? Quels sont les différents facteurs de coûts, et quels montants y sont consacrés ?
4. La moitié de ces coûts sera prélevée sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles. Quel est le rapport entre les gens du voyage et la culture ?
5. Où les gens du voyage payent-ils leurs impôts ?